

AmCham Belgium recommande six priorités pour le redressement économique et la croissance de l'emploi en Belgique

Bruxelles, le 23 septembre 2009 – AmCham Belgium a publié aujourd'hui ses premières « **Priorités pour une Belgique Prospère** », une publication assortie d'une campagne invitant les gouvernements du pays à se focaliser sur les initiatives stratégiques nécessaires pour s'assurer que la Belgique se développe de manière compétitive comme destination d'affaires et d'investissements. La publication énumère six priorités traitant de la sécurité sociale, de l'impôt des sociétés, des charges administratives, de la recherche et du développement, de la participation des travailleurs et de la flexibilité de l'emploi.

En réponse à la crise économique mondiale, AmCham Belgium a estimé qu'une campagne plus proactive était nécessaire pour attirer l'attention du gouvernement et du public sur les problèmes menaçant actuellement le statut de la Belgique comme destination favorable aux affaires et aux investissements.

« Il existe actuellement plusieurs indicateurs critiques qui montrent que la Belgique est considérée comme une destination difficile pour les affaires. En fait, la Belgique se classe pratiquement dernière au classement mondial de la fiscalité et du coût du travail », a déclaré Scott Beardsley, président d'AmCham Belgium. « Concrétiser nos six priorités aura un effet durable sur le développement du large potentiel du pays et améliorera significativement sa compétitivité et son attractivité au niveau des affaires. De plus, ils sont essentiels pour stimuler l'investissement, renforcer le redressement économique et la création d'emplois, aujourd'hui et après la reprise ».

Les « Priorités pour une Belgique Prospère » sont les suivantes :

1. Réduire les coûts patronaux de sécurité sociale à 20% des salaires bruts.

Les charges de sécurité sociale doivent être réduites afin de réduire l'écart le plus important, au sein de l'OCDE entre le salaire net des travailleurs et le coût patronal du travail. Une première action serait de réduire les charges patronales pour les jeunes travailleurs à bas salaire.

2. Réduire l'impôt des sociétés à 25%.

Les 34% d'impôts des sociétés en Belgique sont les deuxièmes plus élevés d'Europe et doivent être diminués à 25%. En même temps, la déduction des intérêts notionnels doit être maintenue.

3. Réduire les charges administratives.

Les procédures administratives engendrent une perte de productivité de 6,5 milliards d'euros. Des mesures immédiates doivent être prises pour simplifier les procédures pour attirer les travailleurs étrangers qualifiés.

4. Soutenir la recherche et le développement et encourager l'enseignement axé sur l'innovation.

L'innovation est freinée par l'investissement limité du pays en recherche et développement. Le gouvernement doit accroître les dépenses pour la recherche et le développement de 25% et éliminer les « claw-backs » pour les entreprises innovantes.

5. Accroître la participation des travailleurs, surtout parmi les travailleurs âgés.

Le taux d'emploi en Belgique, ainsi que l'âge de la retraite pour les travailleurs âgés, est l'un des plus bas d'Europe. L'âge minimum de la retraite anticipée devrait être porté à 65 ans et un régime de pré-retraite devrait encourager les travailleurs à poursuivre leur carrière après 60 ans.

6. Améliorer la flexibilité de l'emploi et réformer l'indexation des salaires

Une réglementation du travail rigide et une indexation automatique des salaires envahissante entravent l'emploi et l'investissement, en particulier en temps de crise. Une réforme de ces deux points est nécessaire.

AmCham Belgium est une association sans but lucratif indépendante de plus de 600 entreprises, comptant plus de 60 ans de présence en Belgique. Ses membres représentent environ 7% des emplois du secteur privé en Belgique et comprend des sociétés américaines et non américaines, des PME et des multinationales. AmCham Belgium fait partie de l' « European Council of American Chambers of Commerce », lequel représente les intérêts de plus de 17,000 entreprises américaines et européennes, basées dans 39 pays et employant plus de 20 millions de personnes. Pour en savoir plus sur AmCham Belgium et ses « *Priorités pour une Belgique Prospère* », veuillez contacter Marcel Claes, Chief Executive, AmCham Belgium à l'adresse email mclaes@amcham.be.

Pour plus d'informations, veuillez contacter Marcel Claes, Chief Executive, au 02/513 67 70 ou par e-mail mclaes@amcham.be